

CONSEIL du 11 décembre 2002

Etaient présents :

Parmi les membres du collège A :
MM. Defossez, Starzenski

Parmi les membres du collège B:
Mmes Kras, Morgand,
M Loquet

Parmi les personnalités extérieures :
Mme Houssier
MM Covin Darras, Mas,.Pierangeli

Parmi les étudiants :
Collège Droit : Melles Carrin, Chaaraki
Collège Economie : M Ridelaire

Parmi les membres du collège AITOS
Mme Baspeyras,

Parmi les Membres de Droit
M.Level, Président de l'UVHC

Avaient donné pouvoir :
Mme Peterka à M.Defossez
M Hanna à Mme Morgand
M.Mauroy à M.Loquet
M.Karamaheras à M.Ridelaire
M.Degros à Melle Carrin

Excusés :
M.L'Agent Comptable

Invitée:
Mme Li Crapi

M. Pierangeli, Vice Président du Conseil, constatant que le quorum est atteint, aborde le premier point de l'ordre du jour qui consiste en l'approbation du dernier compte rendu. Celui-ci est approuvé sous réserve de rectifications concernant les membres ayant donné pouvoir et d'une correction relative à la modification du règlement de maîtrise.

BUDGET 2003

M.Defossez présente le projet budgétaire et explique au Conseil que la FDEG doit faire face en 2003 à une baisse importante de la DGF . Cette baisse est consécutive au prélèvement effectué à la source pour le financement des amortissements.. Il s'agit d'une somme de 28000 euros.

Par ailleurs, la subvention habituelle dédiée au financement des heures de monitorat informatique soit environ 13000 euros n'a pas été reconduite, car elle ne fait plus partie des actions élues au titre du contrat quadriennal. Les contrats des moniteurs s'arrêteront donc au 22 décembre 2002.

Une autre mesure de restriction envisageable pour tenir compte des contraintes budgétaires est la suppression de la capacité en droit. M.Defossez rappelle que les juristes sont très attachés à ce diplôme de promotion sociale. On pourrait envisager de le revitaliser en le faisant fonctionner en parallèle avec le DEUST d'assistant juridique sous réserve de trouver une solution au manque de salle informatique, indispensable à la scolarité des étudiants en DEUST.

Les actions de Tutorat ont été reconduites en réduisant les groupes à la moitié (5 au lieu de 10) avec l'espoir d'en ouvrir 7 courant 2003.

Enfin, il n'y aura pas d'investissement cette année, en raison des amortissements qui ont dû être supportés.

M. Level prend la parole et entreprend d'expliquer aux membres du Conseil la raison d'être de cette dotation aux amortissements et l'obligation qu'a l'Université de nourrir sa capacité d'autofinancement par un prélèvement sur le fonctionnement.

Cela représente un million d'euros pour l'UVHC toute entière. Si des erreurs ou des injustices ont été commises dans certains calculs, elles seront rectifiées ; et cela est probablement le cas pour la FDEG qui se voit imputer en quasi totalité, les amortissements de biens faisant partie du premier équipement du bâtiment des Tertiales, donc communs aux trois instituts y résidant.

M. Level évoque ensuite le contrat d'établissement et explique que les sommes inscrites ne sont pas récurrentes. Les nouveaux projets se substituent aux anciens qui ne sont plus financés. Cela explique la disparition des financements en moniorat et tutorat.

Notre capacité d'autofinancement, quant à elle, est en train de se reconstituer et permettra sans doute de faire une salle informatique pour le DEUST. Les moyens d'investissements seront pérennes. Le souci qui demeure est celui des locaux à trouver.

M. Level s'engage à prendre en charge, via le service informatique, la charge des moniteurs.

Enfin, les 5% de DGF qui par prudence n'ont pas été répartis, au départ constituent un reliquat de moyens qui seront affectés courant 2003.

En ce qui concerne la capacité en droit, M. Level approuve l'idée de la coupler avec le DEUST. C'est d'ailleurs dans l'esprit de la Réforme et cela permettrait de la rentabiliser grâce à l'augmentation des effectifs qui s'ensuivrait notamment en seconde année.

A ce propos, M. Covin propose de faire un tutorat pour les capacitaires. Mme Morgand approuve cette idée et M. Level propose une autre piste ; la prise en charge des capacitaires par les masters de droit, qui pourraient valider des crédits dans leur cursus au titre de leur implication pour les néo-entrants.

Enfin, le Projet de budget est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Mme Morgand évoque à présent les problèmes en personnel AITOSS. La FDEG a besoin de retrouver un véritable accueil, également pour les missions à l'extérieur.

Mme Baspeyras intervient également pour signaler un problème de personnel en secrétariat 1^{er} cycle droit à compter de mars 2003.

Le Président répond que les sommes affectées aux suppléances sont de l'ordre de 800 000F par an. Il annonce que la couverture en AITOSS étant de 118%, il n'y aura plus de contrat supplémentaire sur le budget de l'UVHC.

Mme Baspeyras pose la question du redéploiement éventuel à envisager. M. Level demande quels services seraient à supprimer. Il ajoute que dans cette Université qui possède 120% de ce qu'elle devrait normalement avoir, il faut effectivement repenser aux services qui ne sont plus nécessaires aujourd'hui. Ceci est une décision politique.

Monsieur Pierangeli évoque à présent le dossier de l'IEJ et apprend au conseil que Mme Liétard, Sénateur, a rencontré le nouveau Recteur. M. Level dit qu'il soutient cette démarche, mais fait part au conseil de ses doutes d'une issue favorable, connaissant l'opposition du Président de Lille 2 sur ce sujet.

Les demandes de subvention des étudiants sont à présent évoquées.

Les différentes corps exposent leurs projets pour 2003 et les attributions sont les suivantes :

Corpo DROIT : 150 euros

Gala DROIT : 800 euros

DESS DEFI : 300 euros

DESS fiscaliste International : 200 euros

Ces subventions sont votées à l'unanimité ;

M. Pierangeli passe à présent la parole à M. Loquet qui expose son projet de licence professionnelle.

Ce projet s'inscrit dans la continuité du DEUST NMC et est élaboré avec les mêmes partenaires qui sont Lille 2 et le littoral. Cette licence professionnelle comporte trois options :

Option médico sociale

Option développement local

Option ingénierie sociale

L'option ingénierie sociale sera étudiée à Valenciennes. Elle s'appuiera sur le deust et le centre de ressources.

L'idée est de créer une LP qui formerait à bac+3 avec des compétences techniques, une culture de l'économie sociale et solidaire et des principes qui font la spécificité de ce secteur. Le potentiel d'emploi est le suivant :

Collectivités publiques

Organismes de gestion de services publics

CCAS

Missions locales

PLI

Elle sera ouverte en Formation initiale et continue. La motivation et le projet professionnel constitueront la clé d'entrée en formation initiale. Cette licence comportera 360h de cours, 90h de projet tutoré et 420h de stage.

Elle se déclinera sur huit unités d'enseignement

M. Defossez remarque que cette licence va obliger à revoir le contenu du DESS de Développement local. qui s'adresse surtout aux porteurs de projet.

M. Loquet approuve et ajoute que c'est l'occasion de repenser la formation car il y a aujourd'hui de moins en moins de porteurs de projets.

M. Mas précise que les entreprises d'insertion vont probablement se regrouper au niveau départemental régional ou intercommunal autour de grands projets de ville et auront un besoin en personnels lié à cette licence .

Ce projet est approuvé à l'unanimité sous réserve que des moyens en personnels soient alloués. (un poste de MCF ou de PRAG et un renforcement du secrétariat)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h30